



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 19 - séance du 10 décembre 2014

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2014
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. **Préavis municipal no 08/2014** : Augmentation du plafond de cautionnement au profit de l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE)
7. **Préavis municipal no 09/2014** : Demande de crédit pour étude PPA « zone artisanale »
Pré de Cure
8. Rapport de la commission des finances
9. Propositions individuelles
10. Divers.

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacun pour cette dernière séance de l'année. Il passe sans attendre la parole à la secrétaire pour le point 1) :

1. Appel

Mesdames et Messieurs Auberson David, Beerens Yves, Bezençon Bernard, Bezençon Cyril, Gonzalez Guillaume, Maison Séverine et Strautmann André se sont excusés. Mesdames Gulizia Rosina, Joseph Véronique et Maillard Janet sont absentes. Membres présents : 25.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président a reçu une interpellation de la part de Mme Doris Marguerat qu'il propose de traiter sous le point 9) propositions individuelles. L'ordre du jour ainsi modifié n'amène pas de commentaire particulier, il est accepté unanimement.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2014

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2014 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de remarque et le procès-verbal est accepté avec 3 abstentions.

4. Communications du bureau

Le Président rappelle que les décomptes d'heures des commissions doivent impérativement lui parvenir au plus vite afin de les transmettre à la Municipalité dans le délai, soit pour le 12 décembre.

Depuis le dernier Conseil l'activité du bureau s'est résumée au dépouillement des votations fédérales du 30 novembre 2014.

Le Président passe la parole à la Municipalité :

5. Communications de la Municipalité

Monsieur Bernard Favre :

- comme l'avait annoncé M. Pierre Turin lors du précédent Conseil, l'AIAE va baisser le prix de l'eau pour 2015 (Fr. 0.95 le m³ au lieu de Fr. 1.10). La Municipalité va réfléchir quant aux répercussions sur la facturation aux propriétaires.

- M. le Municipal rappelle que la distribution des sapins de Noël aura lieu le samedi 20 décembre prochain au local de la voirie.

Il n'y a pas d'autres communications de la part de la Municipalité, le Président propose de passer au point 6) de l'ordre du jour.

6) Préavis municipal no 08/2014 : Augmentation du plafond de cautionnement au profit de L'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE)

Chacun a reçu le préavis avec la convocation du jour. Le Président propose de passer sans attendre la parole à la commission des finances. Le rapport, signé par Messieurs Jean-Daniel Moix, Giuseppe Cusanelli et Alexandre Vincent est lu par ce dernier.

La commission précise que le plafond de cautionnement est bien distinct du plafond d'endettement des communes. Ce plafond actuellement inexistant pour nous, doit nous permettre de nous porter garant du paiement de la dette d'autrui, en l'occurrence dans le cas qui nous occupe ce soir de l'ASIRE. En cas de difficultés financières, l'ASIRE déciderait d'augmenter le montant par habitant, étant donné que ce sont les communes qui alimentent dite Association. Le plafond de cautionnement est donc une mesure légale, purement théorique. Refuser le préavis serait en quelque sorte une remise en question complète de la participation de notre commune à l'ASIRE. La commission des finances propose donc aux conseillers d'accepter le préavis municipal qui fixe le plafond de risques pour cautionnement et autres engagements à Fr. 2'111'295.00 et d'octroyer un cautionnement de ce même montant à l'ASIRE.

Le Président remercie la commission des finances et ouvre la discussion.

Madame Sylviane Bezençon déplore le manque de clarté du préavis municipal. A la lecture d'un article paru dans le journal 24Heures, le sujet est un peu plus clair, mais la conseillère demande des explications complémentaires, notamment concernant les surfaces et le standard d'exécution des locaux à mettre à disposition.

M. le Syndic prend la parole et retrace en quelques mots l'historique de l'ASIRE, qui s'est développée principalement en raison de l'accueil de jour. La Loi oblige la mise en place des structures d'accueil d'ici 2020. Pour nous, il n'y avait pas d'autre choix que de faire partie de cette grande Association. Au sujet des surfaces, les normes imposées coûtent cher ! Les volumes pour les constructions futures ont pu heureusement être revus à la baisse.

M. Philippe Duperrex pose la question du rapport qu'il y a entre le montant du cautionnement de plus de 2 millions de francs et le montant du plafond d'endettement de Fr. 90'000'000.00 de l'ASIRE ? La caution demandée couvre-t-elle la totalité des 90 millions ou seulement le montant de la dette actuelle de l'ASIRE ?

M. le Syndic répond que le montant a été calculé en fonction des capacités financières des communes membres (en rapport à notre plafond d'endettement). Le cautionnement couvre les 90 millions d'investissements prévus. Il n'y aura pas d'autres demandes tant que les investissements restent en dessous de ce montant.

M. Philippe Duperrex renchérit et demande pourquoi ce plafond de cautionnement n'a pas été voté en même temps que notre adhésion à l'ASIRE ?

M. le Syndic répond que les choses sont mises en place par le CODIR au fur et à mesure.

M. Pierre Turin demande si l'ASIRE va racheter les bâtiments scolaires de Goumoëns ?

M. le Syndic déclare que pour l'instant aucune décision n'a été prise. A Goumoens-la-Ville, 10 classes sont prévues. Soit la commune construit les classes manquantes et loue les bâtiments à l'Association, soit elle vend les bâtiments existants. Mais cette dernière solution ne ravit pas l'Exécutif, si nous vendons, nous ne sommes plus chez nous ! La question sera de toute façon débattue le moment venu.

Il n'y a pas d'autre question. Le Président propose de passer le préavis au vote. Avec une abstention, le préavis municipal no 08/2014 est approuvé.

7. **Préavis municipal no 09/2014** : Demande de crédit pour étude PPA « zone artisanale »
Pré de Cure

et

8. **Rapport de la commission des finances**

Chacun a reçu le préavis municipal préalablement. M. Philippe Jamain, Municipal, distribue une version « corrigée » aux conseillers. La commission ad'hoc et la commission des finances ont rendu leur rapport. Le Président propose de leur donner la parole.

La commission ad'hoc est composée de Monsieur Pierre Turin et de Mesdames Françoise Bolomey et Doris Marguerat. Cette dernière lit le rapport. La commission propose l'acceptation du préavis soit d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 37'000.00 pour l'élaboration du PPA afin de permettre à l'entreprise Technique Laser SA de construire dans les meilleurs délais une nouvelle halle artisanale sur les parcelles RF no 132 et 154 partiellement, cette dernière étant de propriété communale.

Notons que le PPA aura ses propres règles de police des constructions qui seront adaptées au projet de l'entreprise en question. L'estimation la plus optimiste pour l'entrée en vigueur du PPA et de son règlement est prévue en décembre 2015. Au moment de l'établissement du préavis, la convention de participation aux frais d'étude de l'entreprise Technique Laser SA n'avait pas encore été signée.

M. Giuseppe Cusanelli lit le rapport de la commission des finances. A l'étude du sujet, dite commission a constaté la complexité de la situation foncière. Un nouvel état foncier doit être établi lors de la première phase du mandat entre le mandataire, le géomètre et les propriétaires concernés. La commission des finances estime que cela reste une condition préalable nécessaire, qui doit être incluse dans l'étude du PPA. Quant au montant du crédit à accorder à la Municipalité, la commission déplore que le projet d'étude n'ait pas fait l'objet d'une mise au concours. Le rapport de la commission conclut en proposant aux membres du

Conseil communal d'accorder à l'Exécutif un crédit de Fr. 37'000.00 pour l'élaboration du PPA et de prendre ce montant sur les liquidités courantes.

Le Président remercie les commissions et ouvre la discussion.

M. Philippe Duperrex demande ce qui devrait changer dans les grandes lignes par rapport à notre police des constructions ?

M. Philippe Jamain répond qu'une douzaine d'articles devraient être retouchés, notamment en autorisant les toits plats. La Municipalité aurait pu accorder des dérogations par rapport au projet de construction mais encore fallait-il qu'il n'y ait aucune opposition. L'élaboration d'un PPA semble plus simple. La construction se fera ainsi conformément au règlement.

M. Giuseppe Cusanelli demande des explications par rapport à la situation foncière soulevée dans le rapport.

M. Philippe Jamain répond qu'il ne faudra avoir qu'une seule parcelle réunie, soit l'achat par la Commune soit la vente du terrain. Dans tous les cas, elle reviendra devant le Conseil pour la décision à prendre.

M. Marcel Staub prend la parole et s'étonne que le projet, connu depuis longtemps, ait mis autant de temps à sortir ?

M. Philippe Jamain renchérit en disant qu'un tel projet ne peut pas générer un PPA s'il n'est pas définitif.

M. Fritz Aeschbach prend la parole et confirme que cela fait env. deux ans et demi que le projet est à l'étude. Aujourd'hui, le site de Goumoens-la-Ville comprend 3 bâtiments et le fait de n'en avoir plus qu'un est une question de rentabilité. Le but est de construire autour de la machine – robot afin qu'elle continue à produire pendant les travaux. Il termine en disant qu'une émission de télévision va être tournée dans l'entreprise et que le sujet sera certainement abordé.

M. le Syndic ajoute que le projet a évolué et que c'est autour de ce projet que le PPA va être proposé. Il déplore bien évidemment les lenteurs administratives, en contradiction avec les besoins de l'économie.

M. Philippe Jamain constate que si le projet n'est pas accepté par l'Etat, il est clair que c'est un risque pour la Commune de perdre le montant de l'étude. Nous sommes dépendants des services du canton.

Mme Marine Laforge demande ce qu'il en est de la convention de participation ?

M. Philippe Jamain répond qu'un tiers de la dépense sera à la charge de Technique Laser et deux tiers à celle de la Commune, soit en-dessous de la marge l'obligeant à demander l'avis du Législatif. Mais la Municipalité tenait à avoir l'appui du Conseil pour partir dans ce projet et aller de l'avant.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de mettre le préavis municipal au vote. Celui-ci est approuvé, à l'unanimité.

9. Propositions individuelles

Le Président fait lecture d'une interpellation de Mme Doris Marguerat qui, constatant l'augmentation de la population, demande à ce que l'horaire d'été d'ouverture de la déchèterie soit appliqué toute l'année. L'interpellation étant appuyée par plus de 5 membres du Conseil, elle est traitée séance tenante.

Mme Annie Marguerat ajoute que la reprise des horaires d'hiver est due au fait que les employés communaux doivent assurer le service hivernal. La question sera vue en Municipalité et la réponse donnée

lors d'un prochain Conseil.

M. Fritz Aeschbach ajoute qu'il y a toujours beaucoup de voitures qui attendent derrière le cimetière. Il propose à ce qu'une zone d'attente soit créée sur le gazon du côté de son entreprise et que l'accès à la déchèterie soit de ce côté et non pas sur la route.

M. le Syndic prend la parole et déclare que les horaires d'ouverture ont été discutés avec les employés communaux et que la Municipalité est bien consciente des problèmes au vu du nombre croissant des habitants. Les remarques ont été entendues et la réflexion sera entreprise.

10. Divers

M. Michel Glauser estime que la distribution des sapins de Noël est bien tardive.

M. Bernard Favre répond que dans notre Commune il s'agit de recru naturel. Si les sapins sont prélevés une semaine ou dix jours plus tôt, ils n'arriveront pas en état jusqu'à Noël. Si nous voulons de la meilleure qualité, elle a un prix, donc les sapins ne seront peut-être plus offerts !

M. Daniel Freiermuth demande à quoi en sont la mise à jour des règlements communaux ?

M. le Syndic répond que la révision a été faite pour trois règlements et qu'ils vont être envoyés au Canton ces prochains jours, pour consultation.

Mme Marine Laforge demande à quoi en sont les travaux du collège d'Eclagnens ?

M. Pascal Jaermann répond que lors des travaux de réfection le plafond de la grande salle est tombé et qu'il faut par conséquent entièrement le refaire. En ce qui concerne les appartements, il n'y a pas de retard, ils pourront être loués dès le mois de mars 2015.

M. le Municipal Bernard Favre demande la parole concernant les absences des conseillers communaux. Pour les élus qui ne viennent pas et qui ne s'excusent pas, peut-on faire quelque chose ?

Le Président rétorque que l'on peut leur rappeler leur devoir, mais cela ne va pas plus loin.

M. Daniel Freiermuth demande à quoi en sont les travaux de la grande salle ?

M. le Syndic répond que la cuisine est posée et que les gros travaux sont terminés. Il s'agit maintenant des travaux de finition.

M. Alexandre Vincent demande si les dates des Conseils ont été fixées pour 2015 ?

Le Président répond que ce n'est pas encore le cas et qu'elles seront communiquées à chacun dès que possible.

M. le Syndic remercie les conseillers pour la bonne entente qui a prévalu tout au long de cette année entre l'Exécutif et le Législatif ! Il formule les bons vœux de circonstance et invite chacun à partager le verre de l'amitié.

Le Président termine en souhaitant à l'Assemblée de bonnes Fêtes de fin d'année et clôt les débats à 22h00.

Le Président:

La Secrétaire: